

Compte-rendu F3SCTSD des Yvelines du 29 novembre 2024

Début à 9h.

M Geneviève, Directeur Académique, préside la F3SCTSD.

Indication en début de séance : l'équipe des conseillers de prévention départementale est maintenant au complet avec 4 membres.

I Lecture des Déclarations respectives de la FSU, de F.O, du Sgen-CFDT, du Snalc et de l'Unsa.

Réponses :

- Le Directeur académique indique que l'institution répond aux exigences pédagogiques et il remercie les équipes et les cadres qui s'investissent pour porter les valeurs de l'école de la République.

- En réponse aux organisations syndicales qui abordent le sujet de l'école inclusive, il rappelle le chemin parcouru en 19 ans avec des challenges à porter. « C'est un sujet complexe d'autant plus qu'il est interministériel car c'est une approche croisée avec l'ARS. Il y a la volonté d'une plus grande inclusion et c'est dans ceci que nous nous sommes engagés. ». Il y a une évolution du statut de droit public des accompagnants, ils représentent aussi la 2ème catégorie de personnels employée par la DSDEN. Le sujet des élèves avec des troubles du comportement nécessite, selon lui, des réponses concertées. Il sera amené à interroger les maires pour bien comprendre le fonctionnement. Il assure de son engagement sur ce point.

- Concernant les délais de traitement pour l'avis de l'imputabilité au service, il faut que nous soyons tous attentifs pour que ces délais soient le plus court possible.

- Pour le climat interne lié à la sécurité, c'est un sujet pris à bras-le-corps (situations de Condorcet à Limay ou Villon aux Mureaux ou Henri Wallon à Trappes) ; des réunions se sont tenues avec un représentant des collectivités territoriales. Les maires, la préfecture et la gendarmerie nationale ont aussi été associés pour avancer sur des préconisations et les mettre en œuvre (Certaines seront applicables dans un délai bref et d'autres avec un délai moyen ou plus long).

- L'organisation de la restauration scolaire dans les collèges est un des premiers sujets dont le Dasen s'est emparé et il s'en est ouvert au conseil départemental pour éviter toute discrimination (voir notre Déclaration liminaire).

- La gestion des intempéries du jeudi 21 novembre : le Directeur académique dit avoir de l'expérience sur ce point, il fonctionne de manière très étroite avec le préfet et ses conseillers qui alimentent l'état des lieux et le diagnostic. Il prend ensuite des décisions pour ce département qui est complexe car, lors de l'épisode neigeux, la situation n'était pas la même selon les lieux. D'ailleurs, selon lui, l'épisode neigeux a été moins important que prévu et la décision a été prise en concertation avec les services préfectoraux pour fluidifier les départs et en agissant par phase. Un syndicat demande à ce que les écoles puissent s'organiser au niveau local selon les particularités des écoles et des espaces. Le Dasen répond qu'il est clair qu'à partir de 15h, nous n'étions plus dans l'enseignement mais dans une mission de service public et la cellule de crise a mis en place un numéro de téléphone à disposition des EPLE (ouvert à 13h11 le jeudi puis à 7h11 le vendredi) qui a, d'ailleurs, reçu aussi des appels de parents d'élèves. Il rappelle aussi que les collectivités territoriales ont pris le relais : « Globalement, il n'y a

pas eu d'incidents, on a fait face les uns et les autres à des conditions évolutives ».

- Demande des organisations syndicales d'un groupe de travail sur les aléas climatiques (épisode neigeux et canicule). Le directeur académique répond : « Pourquoi pas ». Mme Caussade-Yborra indique que des fiches existent et propose de faire un point de rappel au prochain groupe de travail de la F3SCTSD.

- Les organisations syndicales précisent que si notre institution fonctionne, c'est qu'elle est tenue par l'ensemble des personnels mais on sent qu'on n'est pas loin de la rupture et notre objectif est d'alerter.

- Une demande de renseignements sur la formation VDHAS (Violence, Discrimination, Harcèlement et Agissement Sexiste au Travail) : quel dispositif existe ? Que doit faire le personnel ? Et les dates pour cette formation ? Réponse : ce sera vu avec le SAPAP (Service Académique de Prévention et d'Accompagnement des Personnels) pour faire remonter ce besoin de communication.

II Approbation du Procès verbal du 27 juin 2024 :

Cette approbation est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

III Compte-rendus de visites :

3.1 Compte-rendu de la visite du collège Jean Monnet de Feucherolles

L'approbation du compte-rendu de la visite du collège de Feucherolles est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3.2 Compte-rendu de la visite du lycée Emilie de Breteuil de Montigny-le -Bretonneux

L'approbation du compte-rendu de la visite du lycée Emilie de Breteuil est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Remarque personnelle pour information : on ne parle plus d'EAS (Espace d'attente sécurisé, c'est-à-dire pour une personne à mobilité réduite une zone à l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique avant de pouvoir attendre son évacuation par une aide extérieure) mais de zones d'attente.

IV Point sur l'enquête portant sur les conditions de travail des AED :

Seulement 85 réponses ce qui a amené un report à la rentrée. De ce fait, une relance auprès des chefs d'établissement avec envoi d'une affiche avec un QR code pour accéder à l'enquête ainsi qu'un courrier explicatif. L'enquête est prolongée jusqu'au 20 décembre.

V Présentation du Plan annuel de prévention

-Problème posé des assistants de prévention (APE) du 2nd degré et plus précisément en collège : c'est gênant que ce soit, comme souvent, un O.P qui soit assistant de prévention alors qu'ils passeraient en collectivité territoriale et c'est aussi un problème lorsque c'est le secrétaire général de l'établissement qui est assistant de prévention car on ne peut envisager que son rôle soit de s'auto-conseiller. Les organisations syndicales rappellent qu'il est essentiel que l'assistant de prévention relève de l'État.
Réponse du directeur académique : un état des lieux pour les collèges est à faire.

- Nécessité, rappelée par les organisations syndicales, de sensibiliser tous les collègues à l'existence des registres.

- Concernant le DUERP : demande de temps institutionnels par les organisations syndicales pour le compléter même si le nouvel outil permet de faciliter le remplissage du DUERP (concernant le déploiement du DUERP dans le 1^{er} degré au 23 juin : 200 écoles avaient un DUERP et 307 écoles n'avaient pas encore répondu.)

VI Présentation des lettres de mission des assistants de prévention de la DSDEN et des conseillers de prévention départementaux

Deux lettres de cadrage pour les assistants de prévention de la DSDEN (Olivier Szczyrko et Franck Rousseau) et deux lettres de mission pour les nouveaux conseillers de prévention départementaux (Charlotte Lucas-Charbonneau et Nicolas Combres).

VII Bilan des fiches « santé et sécurité au travail » reçues à la DSDEN

Il y a du retard pour intégrer les fiches RSST car il y a eu la formation des nouveaux conseillers de prévention du département et des remontées des exercices incendie dans les établissements qui ont amené énormément de visites d'établissement. Toutes les fiches SST ont été lues mais elles n'ont pas toujours été intégrées dans le bilan.

- 196 fiches RSST au bilan du 22 novembre 2024 : 4 en lycée, 10 en collège, 97 en école élémentaire, 60 en école maternelle et 25 en E.P.

Pour 150 d'entre elles, c'est l'IEN qui a été alerté et ce dernier répond sur la fiche avant transmission. Ce sont majoritairement des enseignants qui font ces signalements (134) et 18 ont été faits par des AESH.

Ce sont avant tout des risques psychosociaux qui sont signalés (181 signalements sur les 196 fiches) 96 concernent un comportement perturbateur d'élève, 29 une agression physique, 24 des relations conflictuelles avec les familles, 8 des relations conflictuelles entre collègues et 7 des agressions verbales.

L'absence de remontées dans le 2nd degré est soulignée par les organisations syndicales car elle ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes similaires.

VIII Bilan annuel des accidents de travail reçus par la DRH4

622 déclarations d'accidents de travail pour l'année civile 2023 (environ 20 refus pour problème de délai), cela montre une réelle augmentation car l'an dernier, le chiffre était de 508 déclarations d'accidents du travail. 218 dans le premier degré, 112 dans le 2nd degré, 44 en EPS 45 pour les personnels ATSS (dont 9 lié à la santé) et 8 pour des CPE.

Un grand nombre de ces déclarations d'accidents du travail émanent de femmes (4 x plus que les

hommes).

Accidents de services : 377. Accidents de trajet : 119.

Sans arrêt de travail : 243. Arrêt de + de 90 jours : 41. Arrêt de 15 à 89 jours : 75. Arrêt de 4 à 14 jours : 110.

IX Infos diverses :

La visite du lycée Poquelin de St Germain-en-Laye prévue le 12 décembre est reportée à la demande du chef d'établissement pour une question de sécurité.

La prochaine visite d'établissement aura lieu au collège Martin Luther King de Buc le 9 janvier 2025.

X Trois avis sont soumis au vote par les organisations syndicales : adoptés à l'unanimité des organisations syndicales.

Un vœu est présenté.

1) Gestion des demandes d'imputabilité au service :
Les représentants du personnel à la F3SCTD demandent :
- que les personnels ne se voient pas passer à mi-traitement tant que l'instruction de leur dossier est en cours d'instruction.
- qu'en cas de refus de cette demande, ces personnels ne passent pas à mi-traitement sans en avoir été préalablement informés par l'employeur et ou services compétents (au moins un mois à l'avance).
Que cette information comporte notamment la date et les montants des prélèvements ainsi que la possibilité qui leur est donnée d'échelonner ses remboursements.

2) Mise en place d'un remplacement systématique :

Les représentants du personnel à la F3SCTD demandent à ce que les personnels absents soient systématiquement remplacés afin de ne pas dégrader leurs conditions de travail et celles des autres personnels des établissements concernés.

3) Les organisations syndicales siégeant en F3SCT des Yvelines (Sgen-CFDT, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, UNSA) présentent l'avis d'une rencontre des membres du CIO d'Elancourt avec la Direction du rectorat ; en effet, les conditions de travail de nos collègues se sont dégradées depuis leur relocalisation (pas de clé pour accéder à leur espace de travail, accès difficile à leur documentation, plus de PC à disposition du public éloigné du numérique, pas de lieu dédié pour recevoir les familles, une salle de réunion dont les créneaux réservés ne sont pas toujours respectés, pas de boîte aux lettres, trop peu de journées pour accueillir du public). Nous entendons leur souffrance au travail et nous relayons donc leurs demandes : un lieu unique d'accueil du public et de rassemblement des PsyEN, dans ce lieu au moins 4 bureaux, une cuisine ou tisanerie, une salle de réunion et/ou d'accueil, enfin deux ordinateurs destinés au public. Nous comptons sur cette instance pour relayer cet avis à qui de droit.

Le Dasen répond que ceci n'est pas de son ressort et demande si les O.S confirment ou retirent cet avis. Ce dernier est confirmé par les O.S.

Vœu des organisations syndicales FSU, Cgt Educ'Action, UNSA education, CFDT, SNALC

Les représentants des personnels ont constaté, que les effectifs des dispositifs ULIS en école, collège et en lycée s'élèvent quasiment toujours au delà de ce que prévoit la circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 voire bien au delà. La F3SCTd demande à ce que la circulaire soit strictement appliquée.

LA F3SCTSD prend fin à 12h20.

Sylvie Hopkins et Joëlle Chavigny pour la CFDT Education Formation Recherche Publiques